

## PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 15 juin 2006

### LE PREFET

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 10 juin, vous m'adressez un recours gracieux pour me demander d'ouvrir partiellement la Collégiale de Champeaux, notamment pour pouvoir assurer quelques concerts de votre festival.

Le Maire de Champeaux a bien reçu de ma part le rapport de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques qui l'a convaincu que la décision que j'ai prise était justifiée et que les risques pour la sécurité étaient avérés. Il a admis qu'il ne pouvait être envisagé de festival cette année. Il a, par ailleurs, les éléments financiers permettant, avec M. Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, d'engager, dans les meilleurs délais possibles, je l'espère, des travaux de sécurité.

Ce que vous dites dans votre courrier sur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques ne me prédispose pas à aller dans le sens que vous souhaitez, car l'homme de l'Art, c'est lui et lui seul.

Quant à la liberté de culte, les deux prêtres desservant cette paroisse, informés de la fermeture de cette église, s'organiseront pour que les paroissiens de Champeaux aillent suivre les offices dans une commune voisine. Cela ne me paraît pas impossible à réaliser.

Regrettant de ne pouvoir vous faire une meilleure réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Jacques BARTHÉLEMY

Monsieur Michel VAUTHRIN  
Président de l'Association  
"Guillaume de Champeaux"  
1, rue des Champarts  
77720 CHAMPEAUX